



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2018

### COMPTE RENDU DE SEANCE

**Nombre de membres composant le conseil municipal : 33**  
**Nombre de membres en exercice : 33**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 32**

**Etaient présents :**  
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, LACOURTE Gérard,

**Absents excusés ayant donné procuration :**  
GANDIN Frédéric donne procuration à RAVINAL Danièle,  
LUNGERI Carine donne procuration à CHEVROT Régis,  
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

**Absents excusés :**  
MAESTRACCI Sylvie

La séance est ouverte ce jeudi 22 février 2018, à 18 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :  
Proposition : Madame Joëlle LAKS

**Adoption du compte rendu de séance du jeudi 25 janvier 2018 :**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 -----ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## ORDRE DU JOUR

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Direction des finances – Service financier – Vote du débat d’orientation budgétaire 2018 (DOB) sur la base du rapport d’orientation budgétaire (ROB)	<b>André GARRON</b>
2	Direction des finances – Service financier – Garanties à hauteur de 100 % accordées au “Logis Familial Varois” sur les emprunts nécessaires à la construction de 50 logements à Solliès-Pont, 2 avenue des Oiseaux : - Prêt PLUS de 2 633 121 € - Prêt PLUS Foncier de 858 200 € - Prêt PLAI de 1 197 798 € - Prêt PLAI Foncier de 390 378 €	<b>Danièle RAVINAL</b>

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales signées par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du jeudi 25 janvier 2018.

### **Liste des décisions municipales**

N°	Objet décisions municipales 2017
<b>01-18</b>	Sinistre du 18/02/2017 N°05/2017 – Candélabre accidenté avenue des oiseaux – SMACL Assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement de l’indemnité <i>Décision d’inscrire au budget communal le règlement de l’indemnité d’un montant de 416.24 € suite aux dégâts causés par le véhicule de monsieur LAREDO sur un candélabre situé avenue des oiseaux</i>
<b>02-18</b>	Sinistre du 17/07/2017 N°15/2017 – Bornes passage Saint Victor – SMACL Assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement des dommages suite à l’obtention du recours <i>Décision d’inscrire au budget communal le règlement de l’indemnité d’un montant de 624 € suite aux dégâts causés par le véhicule de madame MOSTEFA sur une borne située au niveau du passage saint Victor</i>
<b>03-18</b>	Sinistre du 29/07/2017 N°16/2017 – Candélabre situé chemin des Fillols – SMACL Assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement immédiat <i>Décision d’inscrire au budget communal le règlement de l’indemnité d’un montant de 1019.60 € suite aux dégâts causés par le véhicule de madame WEISHAUPT sur un candélabre situé chemin des Fillols</i>

#### Délibération n°1

**Objet :** Direction des finances – Service financier – Vote du débat d’orientation budgétaire 2018 (DOB) sur la base du rapport d’orientation budgétaire (ROB)

**Rapporteur :** André GARRON, Maire

Depuis 1992, la tenue d’un DOB s’impose dans les communes de plus de 3500 habitants dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget primitif 2018.

La première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales est la présentation du rapport d’orientation budgétaire (ROB) permettant de rendre compte de la gestion de la ville. Il n’a aucun caractère décisionnel.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au DOB. Le maire doit présenter un rapport en conseil municipal portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure des effectifs et les dépenses de personnel.

La loi NOTRe précise en outre que le ROB sera remis sous 15 jours au préfet ainsi qu'au président de L'EPCI.

Il sera mis à disposition du public sous 15 jours et mis en ligne sur le site de la ville dans un délai d'un mois.

#### **Ouverture du débat :**

##### **Interventions :**

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (1,03 :38)  
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (01 :24)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :09)  
Monsieur Gérard LACOURTE, conseiller municipal : (00 :11)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (03 :23)

**Exprimés : 32**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

#### **Délibération n°2**

**Objet : Direction des finances – Service financier – Garanties à hauteur de 100 % accordées au “Logis Familial Varois” sur les emprunts nécessaires à la construction de 50 logements à Solliès-Pont, 2 avenue des Oiseaux :**

- Prêt PLUS de 2 633 121 €
- Prêt PLUS Foncier de 858 200 €
- Prêt PLAI de 1 197 798 €
- Prêt PLAI Foncier de 390 378 €

**Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire**

Les garanties d'emprunts figurent au nombre des avantages que les communes peuvent consentir à des personnes de droit privé.

Celles-ci doivent respecter certains ratios :

- le ratio établi par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : une collectivité doit veiller à ce que les annuités de sa dette ne soient pas supérieures à 50% des recettes réelles de fonctionnement (y compris l'annuité des nouveaux emprunts),
- le ratio de division du risque : les annuités garanties au même débiteur ne peuvent excéder 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties (soit 10% de 50% des recettes réelles de fonctionnement),
- le ratio de partage du risque : la quotité d'un emprunt susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités est fixée à 50%.

Cependant, ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas et n'intègrent pas les garanties d'emprunts accordées pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par des organismes d'HLM en faveur du logement social.

Considérant la demande formulée par “Logis Familial Varois”, il s'agit d'accorder la garantie des emprunts visés en objet à hauteur de 100% nécessaires au financement de 50 logements situés 2 avenue des oiseaux à Solliès-Pont.

**Ouverture du débat :**

**Interventions :**

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :09)  
Madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire : (01 :20)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :10)  
Monsieur Régis CHEVROT, conseiller municipal : (01 :16)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :13)  
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (02 :15)

**Exprimés : 32**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

➤ **Communications diverses :**

- Travaux Pachiquous (00 :55)
- Installation fibre, travaux sécurisation des données (00 :45)
- Palmarès Régional de l'Habitat le jeudi 15 février 2018 à MARSEILLE : SOLLIÈS-PONT a reçu le 2<sup>ème</sup> prix pour l'îlot de la Gare (00 :30)
- Expositions aux Château (03 :26)
- Présentation de la journée de l'environnement le mercredi 28 mars 2018 au Château (05 :11)
- Communauté de communes de la Vallée du Gapeau : Point suite à l'élection du nouveau bureau, conseil communautaire du 22-02-2018

**Interventions :**

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (10 :16)  
Monsieur Gérard LACOURTE, conseiller municipal : (00 :09)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01 :43)  
Monsieur Gérard LACOURTE, conseiller municipal : (00 :12)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :30)  
Monsieur Gérard LACOURTE, conseiller municipal : (00 :13)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (02 :10)  
Monsieur Thierry DUPONT, adjoint au maire : (01 :10)  
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00 :50)

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 15 mars 2018 à 18h30** à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 22 février 2018 à 20h05.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont

